

Est-ce que Bégin & Bégin inc. respecte la norme FSC Bois Contrôlé?

Le 30 octobre 2025

Nous procéderons prochainement à l'audit de Bégin & Bégin inc. (certificat multisites compris de Bégin & Bégin (bureau central), Groupe NBG et Copeaux de la Vallée) situé au Québec afin de vérifier la conformité de leurs activités avec la norme FSC [Bois Contrôlé](#) (FSC-STD-40-005 V3-1). Nous vous adressons la présente pour vous demander si vous connaissez une raison pour laquelle leurs activités ne respecteraient pas cette norme.

Le bois contrôlé est du bois qui respecte les exigences minimales et que l'on peut donc mélanger au bois FSC et utiliser dans les produits portant l'étiquette FSC Mixte. En particulier, le bois ne doit pas provenir de:

- Forêts récoltées illégalement ;
- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

L'évaluation se tiendra le 28 novembre 2025. Nous vous invitons à fournir des commentaires. Voici vos options pour nous les communiquer:

- Quand ? Avant ou pendant l'évaluation.
- Comment ?
 - En rencontrant un membre du personnel Preferred by Nature en personne.
 - En appelant Yves Bouthillier chez Preferred by Nature. Le numéro de téléphone est le (438) 830-2434
 - En écrivant à Yves Bouthillier à l'adresse suivante :
P.O. Box 1771
Chelsea, QC J9B 1A1
Canada
 - En envoyant un courriel à Yves Bouthillier à l'adresse suivante : yb@pbn.org
 - En organisant une rencontre avec Yves Bouthillier
- Si vous souhaitez que vos commentaires restent confidentiels, veuillez nous en aviser au moment de nous faire parvenir vos commentaires.

Si vous fournissez des commentaires, nous communiquerons avec vous dans les 30 jours suivant l'audit.

Bégin & Bégin inc. a rédigé un sommaire public qui énumère :

- Les risques qu'ils ont identifiés qu'ils peuvent s'approvisionner de bois inacceptable.
- Les mesures prises pour atténuer ces risques.

Nous avons joint ce sommaire public à cette lettre.

Les parties prenantes souhaitant contester tout aspect du processus de certification forestière ou décisions prises par Preferred by Nature concernant le respect de cette entreprise avec la norme Bois Contrôlé, peuvent le faire par une demande de plainte formelle à www.preferredbynature.org.

Nous vous remercions pour toute aide que vous êtes en mesure de fournir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recommandations pour contacter d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un intérêt à fournir des commentaires sur cette organisation et cet audit.

Cordialement,

Mélanie Proulx

Sommaire du système diligence raisonnable du bois contrôlé FSC

Bégin & Bégin Multisite, Québec, Canada

**Sites: Bégin&Bégin, BBT, Dégelis; Groupe NBG, Rivière-Bleue;
Copeaux de la Vallée, Amqui.**

Préparé par Jamal Kazi, consultant en certification, le 3 novembre 2025

1. Information Système de Diligence Raisonnable:

Description de l'aire d'approvisionnement	Désignation de risque	Analyse de risque
Québec: Bas-Saint-Laurent Gaspésie Nouveau-Brunswick Écorégions: NA0407 NA0410 NA0411 NA0605	Risque non négligeable: 2.3 Droits des Premières Nations 3.1 HVC 1: diversité des espèces N/A pour 4.1, voir plus bas.	FSC-NRA-CA V2-1

2. Plaintes

Procédure pour porter plainte	Voir diagramme en annexe
Coordonnées de la personne responsable de répondre aux plaintes	Luc Fortin Responsable des approvisionnements luc.fortin@begin-begin.com

3. Mesures de contrôle du risque

☐ Toutes les régions d'approvisionnement ont un risque négligeable (si applicable, laisser la section vide)

Catégorie Risque	Indicateur (Noter le numéro de l'indicateur et décrire)	Description de MC
Bois récolté illégalement		
Bois récolté en violation aux droits traditionnel et civils	2.3. Les droits ancestraux et des peuples autochtones sont respectés.	Mesure de contrôle #1: Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne

		s'opposent* pas au plan d'aménagement. Mesure de contrôle #5: Un processus de résolution des différends est mis en place spécifiquement pour traiter d'enjeux émanant de l'atteinte aux droits des peuples autochtones en lien avec les activités d'aménagement forestier. Le processus de résolution des différends et mis en œuvre advenant qu'un différend de grande ampleur survienne dans la zone d'approvisionnement.
Bois récolté de forêts ayant des hautes valeurs pour la conservation qui sont menacées par les activités d'aménagement	3.1 HVC 1: diversité des espèces Toutes les espèces associées aux écorégions NA0407 et NA0410 de l'ÉNR pour le Canada Caribou forestier, population Gaspésie-Atlantique	Toutes les espèces: mesure de contrôle #1, " il ne se fait pas de récolte dans les habitats essentiels des espèces à risque déterminé identifiées." <u>Caribou:</u> <u>Forêt publique: certifiée FSC. N/A</u> <u>Grande forêt privée: Bloc Faribault certifié FSC (SERV/FOGCBSL).</u> <u>N/A</u>
Bois récolté de forêts ou autres écosystèmes forestiers convertis en plantation ou en utilisation non forestière.	4.1 Il n'y a pas de perte nette ou de taux de perte important (> 0.5% par an) des forêts naturelles et des autres écosystèmes naturellement boisés (par ex. savane) dans l'écorégion en question.	Mesure de contrôle #2: Des preuves démontrent que le matériel fourni provient de sources acceptables de conversion, y compris: • Les conversions qui mènent à des gains en matière de conservation (par ex. restauration écologique, protection d'espèces en péril) • Changements de zonage approuvés par le public en zone urbaine
Bois provenant de forêts dans lesquelles des arbres		

génétiqnement modifiés ont été plantés		
☒ Toutes les chaines logistiques ont un risque nul de « contamination » par du bois non contrôlé (si oui, laisser la section vide)		
Catégorie de risque	Indicateur <i>(noter le numéro d'indicateur et la description pour chacun)</i>	Description de la mesure de contrôle
Risque de mélange dans la chaîne d'approvisionnement		
Risque de mélange dans la chaîne d'approvisionnement.		

4. Sommaire de visite terrain – chaîne d'approvisionnement	
☒ Non requis (ne s'applique pas, aucun risque déterminé)	
Nom du fournisseur	Type de fournisseur
Sommaire des constats	
Justification de la fréquence d'échantillonnage	
Actions entreprises pour traiter les non-conformités	
☐ Constats non fournis parce que confidentiels	<i>Explications du caractère confidentiel des informations</i>

Procédure de traitement des commentaires ou plaintes relatifs au SDR du bois contrôlé

(portant sur les désignations de risque quant à l'origine ou le mélange, ou sur les mesures d'atténuation utilisées)

Les lettres entre parenthèses font référence aux exigences sous l'indicateur 7.2 de FSC-STD-40-005

